

Résolution adoptée

Séance plénière du 26 novembre 2024

7 ans après l'avis du CESE : amplifions la lutte contre *les violences faites aux femmes* dans les Outre-mer

Déclaration du groupe CFE-CGC

En 2017, le Conseil économique, social et environnemental avait émis 40 recommandations claires et ambitieuses pour combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer. Cependant, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. Au contraire, les violences recensées ont augmenté sur tous les territoires ultramarins.

Nous notons également que la mise en œuvre de ces recommandations, a été, jusqu'à présent, largement insuffisante. C'est un constat amer : ces propositions, qui étaient porteuses d'espoir et de solutions concrètes, demeurent donc toujours d'une brûlante actualité. Nous appelons aujourd'hui, encore plus qu'hier, à un sursaut de responsabilité politique.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces mesures, mais leur pertinence est indéniable et leur mise en œuvre devrait être une priorité absolue. Cela implique une meilleure formation et une sensibilisation accrue des professionnelles et professionnels en première ligne. Cela exige également un accompagnement renforcé des victimes, que ce soit lors du dépôt de plainte ou dans la judiciarisation des violences subies, qui doivent cesser d'être banalisées. Et cela nécessite, enfin, des moyens financiers à la hauteur des enjeux, car les discours sans financement ne sauveront aucune vie.

Mais il ne s'agit pas seulement d'actions isolées. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une stratégie globale, transversale et ambitieuse du gouvernement. Une stratégie qui prenne en compte la spécificité des territoires ultra-marins. Ce combat doit être celui de tous, celui de l'État, des collectivités locales et des acteurs de terrain. Protéger les femmes, sur tous nos territoires, c'est protéger la dignité humaine et les fondements mêmes de notre société. Nous appelons donc à un engagement politique ferme et immédiat, à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la situation.

Enfin, comme lors de sa déclaration en 2017, le groupe CFE-CGC réitère qu'une attention particulière doit se mettre en place en entreprise pour une meilleure prise en compte des violences faites aux femmes sur le lieu de travail. Il est nécessaire pour cela de mobiliser les organisations syndicales, les employeurs et les services de santé au travail. Le lieu de travail doit être un lieu de protection, de prévention et d'aide aux victimes.

Le groupe CFE-CGC votera cette résolution.